

Les Agences Régionales de Santé (ARS) sont en charge de décliner les orientations nationales définies par le Ministère de la Santé dans la stratégie nationale de santé et ce à l'échelon régional, tout en tenant compte des spécificités de celui-ci. Elles veillent ainsi au respect de la réglementation et accompagnent les partenaires et structures de terrain (Etablissements de santé, structure et service médico-sociaux, acteurs de la prévention...) en contact des usagers, et ce afin d'offrir des dispositifs de santé efficaces et de qualité à la population.

L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS DE FRANCE RECRUTE SA / SON :

CHARGE(E) DE MISSION PARCOURS SOINS URGENTS ET SOINS NON PROGRAMMES (H/F) - Poste situé à Lille -

Le poste est situé au sein de la Direction de l'Offre de Soins.

- La mission de la direction consiste à réguler l'offre de santé en région. Cette régulation porte sur les secteurs ambulatoire et hospitalier, comporte une dimension territoriale - pour une meilleure répartition des professionnels de santé et de l'offre de soins sur les territoires - et une dimension économique - pour une meilleure utilisation des ressources et la maîtrise des dépenses de santé.
- Outre cette action de régulation, la direction contribue à garantir la performance, l'efficacité, la qualité et la sécurité du système de santé.
- Elle assure l'animation territoriale et l'accompagnement des offreurs de soins, ainsi que le pilotage des actions de gestion du risque.
- La direction contribue à la réalisation des objectifs politiques nationaux et s'attache également à poursuivre la mise en œuvre du projet régional de santé.

La DOS s'articule autour :

- d'un directeur, d'une directrice adjointe, d'une conseillère technique, et d'une chargée de mission « appui au pilotage »
- d'un secrétariat de direction (site Amiens/Lille)
- de trois sous-directions (site Amiens/Lille):
 - sous-direction « démographie, formation et gestion des ressources humaines du système de santé »
 - sous-direction « performance, efficacité, qualité de l'offre de soins et produits de santé/biologie »
 - sous-direction « offre de soins hospitalière et soins non programmés » ;
- de cinq pôles de proximité (un par département). Ceux-ci assurent l'animation territoriale et interviennent sur l'ensemble des compétences de la direction, ils constituent l'interlocuteur de proximité des offreurs de soins (établissements de santé – professionnels de ville).

La sous-direction Offre de soins hospitalière et soins non programmés est plus directement en charge de :

- la planification dans le domaine hospitalier
- la déclinaison de plans de santé publique, la mise en œuvre des politiques de santé, et l'impulsion de projets dans le champ hospitalier
- la politique régionale de contractualisation et des autorisations sanitaires
- l'allocation de ressources aux offreurs de soins, en particulier les établissements de santé
- la permanence des soins (en établissements de santé et dans le champ du premier recours)
- l'offre de soins urgents et non programmés et les transports sanitaires.

La sous-direction apporte également sa contribution au pilotage de projets transversaux à l'offre de soins. Elle participe particulièrement à l'élaboration des stratégies médicales de territoire et co-pilote les opérations de recomposition de l'offre hospitalière et de mise en place des coopérations institutionnelles hospitalières. Elle assure le secrétariat de la CSOS.

La sous-direction est composée de trois services :

- Planification-autorisation-contractualisation des établissements de santé
- Allocation de ressources

-Accès aux soins non programmés et transports sanitaires
Elle s'appuie, autant que de besoin, sur l'expertise d'un conseiller médical.

Au sein de la sous-direction, le service « Accès aux soins non programmés et transports sanitaires » a vocation

- à organiser l'accès aux soins de ville non programmés au travers du suivi, de l'évaluation et de l'adaptation des cahiers des charges régionaux de la permanence des soins ambulatoires, de la permanence des soins dentaires, du développement des protocoles de coopération et du développement des centres de soins non programmés en journée ;
- à réguler l'offre de transports sanitaires, en veillant à son adéquation aux besoins de la population et procéder aux agréments de transports sanitaires ;
- à suivre les conditions d'exploitation des transporteurs sanitaires et contrôler la conformité des transports sanitaires ;
- à organiser le cadre régional, les cahiers des charges départementaux et l'évaluation du dispositif de garde ambulancière et d'urgence pré-hospitalière ;
- à élaborer les arrêtés de composition des CODAMUPS-TS et assurer la gestion des DPI de leurs membres.
- à mettre en œuvre les actions prévues par le pacte de refondation des urgences et à coordonner la mise en œuvre du parcours de soins urgents et non programmés

Rattaché(e) au responsable du service accès aux soins non programmés et transports sanitaires., la/le Chargé(e) de mission Parcours soins urgents et soins non programmés est particulièrement en charge de :

MISSION 1 : Pilote de la thématique PRS parcours de soins urgents et soins non programmés

- Assurer la rédaction, la concertation et le suivi de la mise en œuvre des actions issues de l'objectif général 16 du PRS « Garantir la réponse aux besoins de soins non programmés et aux urgences »
- Assurer l'alimentation en actions innovantes, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation du plan d'action associé à l'OG 16, en lien avec les partenaires internes et externes.
- Proposer les modalités de gestion des projets, incluant gouvernance, calendrier, échéances, résultats attendus, indicateurs et modalités de suivi
- Veiller à la cohérence d'ensemble des dispositifs mis en œuvre dans ce cadre.
- Piloter et animer les travaux de révisions éventuelles des implantations de médecine d'urgence autorisées dans le cadre du SRS, dans le cadre de la réforme des autorisations de médecine d'urgence, en lien avec le référent médical « urgences »

MISSION 2 : Référent(e) sur les parcours de soins urgents et non programmés

- Être la personne ressource sur toutes les questions relatives aux urgences et aux soins non programmés en lien avec le référent médical « urgences », la chargée de mission « accès aux soins non programmés » et le service « allocation de ressources » dans le cadre de la réforme du financement des urgences.
- Coordonner et animer le réseau interne et externe sur la thématique via des ateliers thématiques, la réalisation de fiches pratiques, l'alimentation du site internet, l'animation du COPIL régional urgences et SNP.
- Assurer la mise en œuvre et le suivi de certaines mesures, notamment :
 - o Le déploiement des services d'accès aux soins (SAS), de leur suivi et de leur évaluation, en lien avec les pôles de proximité et la chargée de mission « accès aux soins non programmés ».
 - o Le pilotage et le suivi des actions menées par l'Observatoire Régional des Urgences en lien avec la Direction de la stratégie et des territoires (DST).
 - o L'application et le registre HéliSMUR en lien avec la DST.
 - o Le déploiement de l'appui inter-hospitalier sur les urgences.
 - o L'expérimentation du lien DAC-SAU en lien avec la DST.
 - o Le déploiement des professionnels correspondants du SAMU.
 - o Les sujets numériques liés aux urgences et aux SAMU – interlocuteur de l'ANS et de la DGOS sur les sujets Hub Santé, RRF, migration VOIP...

Partenaires internes :

- Pôles de proximité
- Sous Directions de la DOS
- Directions métiers de l'ARS (DOMS, DST, DICOM, D3SE)

Partenaires externes :

- Les représentants des professionnels de santé (Syndicats, Ordres, URPS...),
- Les représentants des établissements de santé
- Les SAS-SAMU, les SDIS
- Les services des Préfectures
- Services du Ministère (DGOS, DGS, ...)

Spécificités liées au poste :

- Poste à temps plein
- Disponibilité pour le travail le soir dans la région - Déplacements importants à prévoir avec les professionnels de santé (Permis B requis)
- Poste soumis à la Déclaration Publique d'intérêts
- Participation aux astreintes administratives

Profil recherché :

- Master 2 (droit de la santé, sciences politiques, management gestion secteur sanitaire et social)

Qualité de vie à l'ARS:

- ▶ Accompagnement à la prise de poste
- ▶ Télétravail possible 2 jours par semaine après une période de formation
- ▶ Horaires variables (conciliation vie privée/professionnelle)
- ▶ Participation financière transports / Forfait mobilité / Mutuelle / Véhicules de service
- ▶ Aménagement poste de travail adapté possible (dont RQTH)
- ▶ Prestations comité d'agence.

Conditions administratives d'embauche :

STATUT	Recrutement par	Niveau / Rémunération
Fonctionnaire titulaire	Mutation (1)	IASS ou Attaché / Groupe Rifseep III : maintien garanti de la rémunération ad minima (hors primes spéciales)
Agent en CDI dépendant des CC OSS*	Mutation (2)	Niveau 7 : Règles des 105% (points d'expérience conservés)
Autre	Contrat à durée déterminée de 3 ans (3)	Contrat de Droit Public Niveau 3 (en référence au cadre de gestion) Rémunération selon expérience : Entre 25 et 40 KE bruts annuels

* Conventions Collectives des Organismes de Sécurité Sociale

(1) selon Fonction publique d'appartenance

(2) un nouveau contrat de travail UCANSS est établi

(3) pouvant être renouvelé. CDisation possible.

Compétences requises pour le poste :

Compétences	Niveau*
SAVOIRS :	
PROCESSUS METIER	3
ORGANISATION DU SYSTEME DE SANTE / FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES	3
CONNAISSANCE DU CHAMP (culture, technique) (MS / S / SPE)	3
REGLEMENTATION DE LA THEMATIQUE (DROIT DE LA SANTE / CODES (DE L'A.S.F. / DE LA S.P. / DE LA S.S., ...))	3
CONNAISSANCE DES PARTENAIRES (ETS / INSTITUTIONNELS) / APPREHENSION DES ENJEUX TERRITORIAUX	2
CONNAISSANCE THEMATIQUE (SANTE / MEDICAL)	2

SAVOIR-FAIRE :		
CADRAGE ET SECURISATION DE PROCEDURES		4
SUIVI ET INSTRUCTION DE DOSSIERS		4
LOGICIELS METIERS		3
CONSEIL / AIDE A LA DECISION		3
CONDUITE DE PROJET		3
CONDUITE DE REUNION / PRISE DE PAROLE EN PUBLIC		3
PORTER UNE STRATEGIE / CONDUIRE LE CHANGEMENT		3
ESPRIT DE SYNTHESE / PRISE DE RECUL / ANALYSE		3
PLANIFICATION DE L'ACTIVITE		3
REDACTIONNEL		3
REPORTING, TABLEAUX DE BORD		3
BUREAUTIQUE (WORD, EXCEL, POWERPOINT, OUTOOK)		3
ANIMATION ET COORDINATION DE RESEAU		3
INFORMER ET COMMUNIQUER		3
VEILLE (REGLEMENTAIRE / TECHNIQUE)		2
SAVOIR-ETRE :		
RIGUEUR		3
OBJECTIVITE / SENS CRITIQUE		3
ALERTER / RENDRE COMPTE		3
ESPRIT D'INITIATIVE / FORCE DE PROPOSITION		3
DIPLOMATIE / PEDAGOGIE		2
PRISE DE DECISION / ARGUMENTATION		2
REPRESENTATIVITE ARS		2
TRAVAIL EN EQUIPE / PARTAGE DE L'INFORMATION		2
SENS DU SERVICE (PUBLIC)		2

*Niveaux : 2 = pratique ; 3 = maîtrise ; 4 = expert

Comment candidater ?

Merci d'adresser CV et lettre de motivation à l'adresse suivante :

ARS-HDF-DRH-CANDIDATURES@ars.sante.fr

Date limite de dépôt : le 07/05/2025

Informations sur le poste :

Mme Isabelle GUILLOTON : 03.62.72.78.76 / isabelle.guilloton@ars.sante.fr